



Préavis de la Municipalité no 03/2020 – BUDGET 2021

Séance du Conseil Général du 15 décembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2021 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} décembre 2020.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	frs. 1'914'895.-
les produits sont estimés à	frs. 1'842'465.-
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	frs 72'430.- =====

Remarques générales

Le budget 2021 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation cantonale.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2021 est essentiellement influencé par la péréquation cantonale, par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale ainsi qu'à notre participation à diverses associations intercommunales (ASIGE, RADEGE, ARAS, SDIS, ORPC, etc.).

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

Le budget est basé sur une population de 452 habitants, situation au 30 novembre 2020 (448 au 31.12.2019).

- 102.436.00 Remboursement de tiers**
Il s'agit là de jetons de présence versés pour les différentes séances des associations auxquelles participent les municipaux. Ces séances sont payées en vacations au compte **102.306.00.**
- 170.314.00 Entretien des installations**
Il est prévu d'assainir la ciberlie. Les frs. 7'000.- correspondent à la part de Fiez.
- 210.400.01/02 Impôts Revenu/Fortune PP-PM – Impôts à la source et frontaliers**
210.401.01/02/03 Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des personnes morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts (ACI), en tenant compte également des nouveaux contribuables.
Les impôts conjoncturels (mutation, gains immobiliers, successions et donations) ne sont pas budgetés car imprévisibles.
- 220.352.00/452.00/01 Finances**
Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes déficitaires de frs. 61'720.- et que nous devrions toucher environ frs. 129'500.- pour les dépenses thématiques, mais ces chiffres donnés par le canton se basent sur les comptes 2019 et peuvent considérablement varier selon les revenus d'impôts effectifs au bouclage 2021. Les dépenses thématiques dépendent, elles, des travaux effectués (routes et forêts) et des frais de transports scolaires. Ces chiffres sont similaires à ceux de 2019 et ne tiennent pas compte de la nouvelle répartition qui devrait être effective dès 2021. Par conséquent nous pouvons espérer une diminution des charges.
- 230.331.09 Amortissement patrimoine administratif**
Il s'agit là des amortissements des travaux route des Mûriers, parking de la Chaux et chemin de l'Arnon. Les travaux pour la modération du trafic seront amortis à la fin 2020.

351.314.05	Entretien zone de loisir Le préau de l'ancien collège sera sécurisé suite à une demande du RADEGE.
351.427.01/02	Location salles de classe Les locations des salles de l'ancien collège sont regroupées au 351.427.02 , du fait qu'elles sont toutes louées au même locataire, soit la Fadege.
352.314.00	Entretien bâtiment Il est prévu de repeindre les murs de la scène et de changer les portes d'entrée du bureau communal et de la salle de municipalité.
352.331.02	Amortissement obligatoire bâtiment Amortissement des investissements effectués de 2017 à 2019 sur le bâtiment communal, selon le préavis no 02/2016.
420.318.05/06	Plan de zone - SIT - Géodonnées Frs. 3'000.- par poste ont été budgétés pour le solde des honoraires relatifs au PACOM (plan d'affectation communal) et la maintenance et l'actualisation du SIT-Géodonnées.
460.352.06	Participation STEP Il n'y aura pas de bassin à vidanger en 2021 (un est prévu en 2022 et l'autre en 2023). Un montant de frs. 7'000.- est prévu pour le nettoyage des buses d'aération.
520.352.00	Enseignement secondaire La forte augmentation est due à la mise en place de l'horaire continu, incluant des transports scolaires supplémentaires ainsi que la mise à disposition de la salle de gymnastique et du restaurant scolaire par la SA du centre sportif de Borné Nau.
710.352.07	RADEGE Augmentation du nombre de places d'accueil de jour dans les UAPE et nouvelle offre de repas chauds pour les 7-8P et les élèves du secondaire suite à l'introduction de la journée continue.
810.314.00/04	Entretien réservoir et réseau Un montant de frs. 18'000.- a été porté à ces comptes pour différents travaux à effectuer (réservoir frs. 8'000.-, station de pompage et chambre de vannes frs. 10'000.-), selon un devis de l'entreprise Herren. Le solde concerne l'entretien courant.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE FIEZ

- vu le préavis no 03/2020 relatif au budget pour l'année 2021
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

Le budget de l'année 2021 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'914'895.-
Produits	frs. <u>1'842'465.-</u>
Excédent de charges	frs. 72'430.-

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
D. Fardel

La Secrétaire
S. Natali Wimmer

Annexe : budget 2021

